

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-09-28-2e*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 28 SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Lucien BBAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.*

**Objet : Travaux de rénovation du bâtiment situé 21 boulevard de la Liberté (La Poste) – demande de subventions.**

La commune souhaite effectuer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Ce programme de rénovation doit commencer en 2024 avec le bâtiment abritant les locaux de la Poste.

En effet, dans un souci d'offrir un service public de qualité, il est envisagé de procéder à des travaux d'isolation, de remplacement des huisseries, d'étanchéité de la terrasse, de remplacement des systèmes d'éclairage, de ventilation et de chauffage des locaux de la Poste.

Le coût total de ces travaux est estimé à : 286 610,00 € HT.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 21 septembre 2023,

## DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat, de l'Europe ou toute autre structure susceptible d'apporter leur soutien financier à ce projet, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

*03/10/2023*  
*03/10/2023*